

Mécanisme de contrôle des IG en France

Présentation par François LUQUET
Directeur de QUALISUD
Organisme certificateur et d'inspection

I. PRESENTATION DE QUALISUD

- ✓ **Organisme certificateur et d'inspection dont l'activité principale est le contrôle d'IGP et AOP, par délégation de l'Institut national de la qualité et de l'origine (INAO),**
- ✓ **Entreprise associative à but non lucratif, administrée par des producteurs,**
- ✓ **Accrédité COFRAC (ISO 17065 et ISO 17020),**
- ✓ **Contrôle 73 AOP et IGP agroalimentaires (fruits et légumes, fromage, olive et huiles d'olive, volailles, viande de bœuf, d'agneau, charcuteries, miel,) et 120 AOP ou IGP viticoles,**
- ✓ **Réalise plus de 7000 inspections par an de producteurs et plus de 5000 analyses de produits sous AOP ou IGP,**
- ✓ **QUALISUD est financé par ses prestations de contrôle et de certification facturées aux producteurs,**

I. PRESENTATION DE QUALISUD

Exemples de produits contrôlés par QUALISUD :

- ✓ **Fromage : Roquefort, Rocamadour, Chavignol, ..**
- ✓ **Huiles d'olive : huile d'olive de Nice, Huile d'olive de Haute-Provence...**
- ✓ **Fruits : figues de Solliès, Châtaigne d'Ardèche, Kiwi de l'Adour..**
- ✓ **Légumes : Asperges des Landes, Ail de Lautrec, Oignon doux des Cévennes,**
- ✓ **Volailles : volailles des Landes, Volailles du Périgord, ...**
- ✓ **Viande : Bœuf de Charolles, Taureau de Camargue, Agneau du Poitou Charente,**
- ✓ **Miel : Miel de Provence,**

2. PRINCIPES GENERAUX DU CONTROLE

Le contrôle des IG en France (IGP et AOP enregistrées par l'UE) est réalisé par des organismes privés, par délégation de l'INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité), établissement public chargé par l'état de la mise en œuvre de la politique française relative aux IG.

L'INAO supervise le dispositif de contrôle :

- ✓ Il agréé les organismes de contrôle, vérifie leurs compétences et exige une accréditation par le COFRAC,
- ✓ Il approuve les plans de contrôles proposés par les organismes de contrôle,
- ✓ Il évalue périodiquement les organismes de contrôle.

Les organismes de contrôle réalisent le contrôle et lorsqu'ils sont organismes certificateur, décident des suites à donner aux manquements constatés.

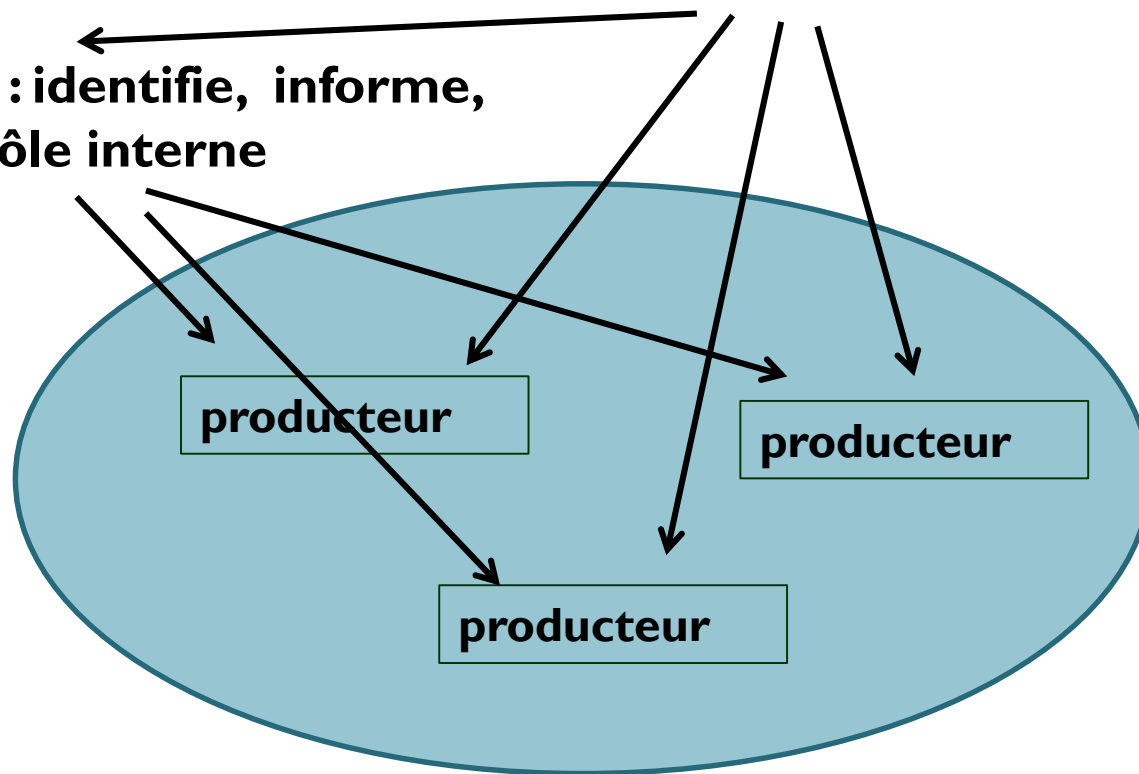
2. PRINCIPES GENERAUX DU CONTROLE

INAO : supervise
l'organisme de contrôle



Organisme de contrôle : contrôle
les opérateurs et l'ODG (contrôle initial, suivi)

ODG : identifie, informe,
contrôle interne



2. PRINCIPES GENERAUX DU CONTROLE

Chaque organisme de défense et de gestion (ODG), qui représente le collectif des producteurs engagés dans l'IG choisit son organisme de contrôle.

Celui-ci soumet à l'approbation de l'INAO un projet de plan de contrôle qui comprend :

- ✓ Les modalités d'habilitation des producteurs (reconnaissance de l'aptitude du producteur à mettre en œuvre le cahier des charges suite à un contrôle initial).

Un producteur ne peut pas revendiquer l'IG s'il ne s'est pas identifié auprès de l'ODG et si l'organisme de contrôle n'a pas pu vérifier son aptitude à pouvoir respecter le cahier des charges.

2. PRINCIPES GENERAUX DU CONTROLE

Celui-ci soumet à l'approbation de l'INAO un projet de plan de contrôle qui comprend :

- ✓ Le rôle de l'ODG dans la gestion du dispositif : identification des opérateurs, diffusion des cahiers des charges et du plan de contrôle, réalisation de contrôle interne. Le plan de contrôle précise les modalités de vérification par l'organisme de contrôle du travail de l'ODG.
- ✓ Les fréquences de contrôle des opérateurs et des produits,
- ✓ La liste exhaustive des points de contrôle en lien avec le cahier des charges et leurs méthodes de contrôle ; chaque exigence du cahier des charges doit être contrôlée.
- ✓ La description des suites données suite à un constat de non respect du cahier des charges.

3. EXEMPLE IGP PRUNEAU D'AGEN

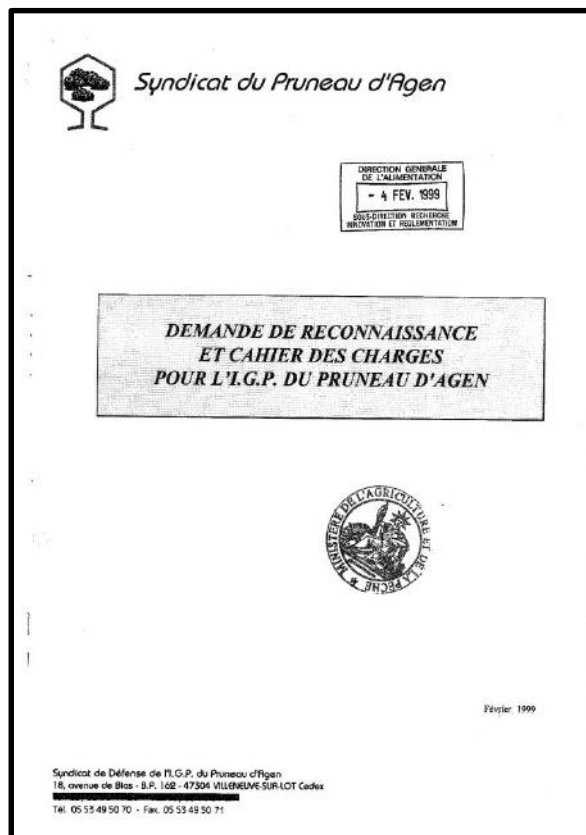


Le produit : prune séchée (taux d'humidité de 35%) au calibre précisé et présentant peu de défauts. Le pruneau d'Agen est produit et transformé dans une aire de production délimitée dans le Sud-Ouest de la France.



3. EXEMPLE IGP PRUNEAU D'AGEN

Le cahier des charges (enregistré (UE) IGP le 22/02/2002)



Il décrit entre autre, la zone géographique de production, les étapes de production et les règles que doivent respecter les producteurs à chaque étape, les caractéristiques du produit et le dispositif de traçabilité garantissant l'origine.

3. EXEMPLE IGP PRUNEAU D'AGEN

Le cahier des charges : Dans l'aire géographique



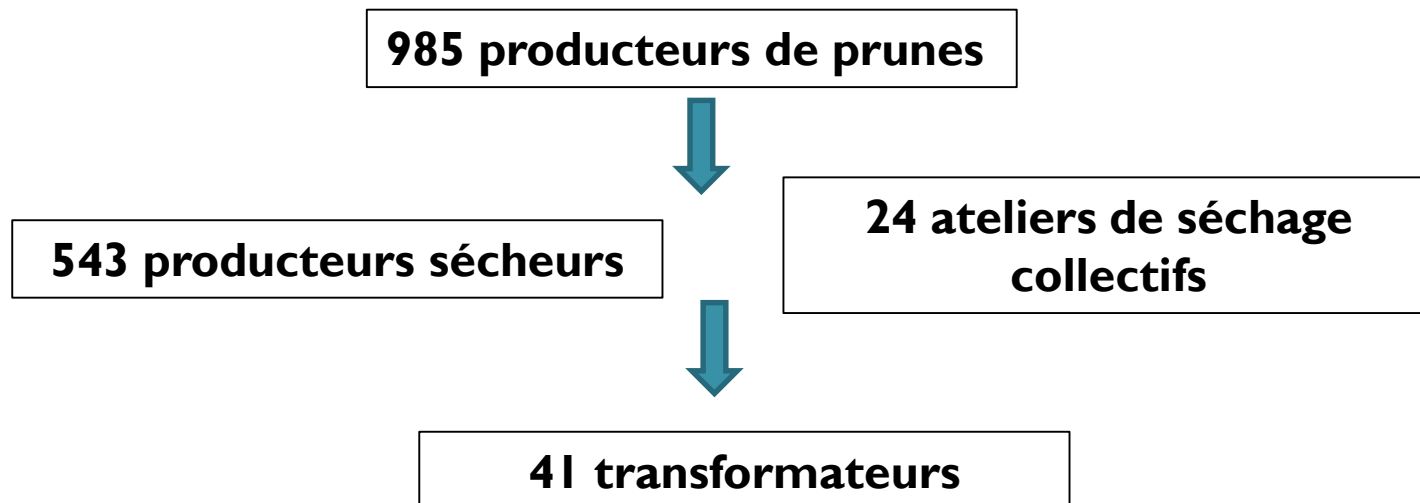
Production en vergers	Variété, règles de taille
Récolte	Maturité des fruits
Séchage	Taux d'humidité maximum
Transformation	Réhydratation avec taux d'humidité maximum Calibrage, tri



3. EXEMPLE IGP PRUNEAU D'AGEN

L'ODG : Le Syndicat des producteurs du pruneau d'Agen

Les producteurs :



3. EXEMPLE IGP PRUNEAU D'AGEN

Le contrôle du Pruneau d'Agen a pour objectif

- **La vérification du respect de l'origine à tous les stades de production, production des prunes, récolte séchage et transformation,**
- **la vérification du respect du cahier des charges par les opérateurs, producteurs agricoles et industriels,**
- **La conformité des pruneaux prêts à être commercialisés,**
- **La vérification de la traçabilité des prunes et pruneaux et la cohérence entre les entrées et les sorties à tous les étapes de la production.**

3. EXEMPLE IGP PRUNEAU D'AGEN

Les modalités de contrôle sont détaillées dans le Plan de Contrôle du Pruneau d'Agen rédigé par QUALISUD et approuvé par l'INAO.

Extrait du plan de contrôle : fréquences de contrôle

Opérateurs	Contrôles réalisés par l'ODG	Contrôles réalisés par QUALISUD
Production des prunes	1 inspection chez 100% des opérateurs par an	1 inspection chez 4% des opérateurs par an
Récolte et séchage chez le producteur	1 inspection chez 100% des opérateurs par an	1 inspection chez 20 % des opérateurs par an
Séchage en atelier collectif		1 inspection chez 100% des opérateurs par an
Transformation		1 à 2 inspections par entreprise et par an, selon le tonnage produit Et 1 à 2 analyses du produit fini par entreprise et par an (taux d'humidité..)

3. EXEMPLE IGP PRUNEAU D'AGEN

Les contrôles sont réalisés de façon inopinée ou après avis de passage par un agent de contrôle de QUALISUD qui suit un mode opératoire défini.

Le résultat de contrôle est enregistré sur un rapport détaillé qui montre le respect, ou non, de chaque exigence du cahier des charges.

Tout manquement au cahier des charges est enregistré sur une fiche de manquement détaillé.


Le rapport et les fiches de manquement sont remis au producteur. L'agent de contrôle a pour mission de bien expliquer son contrôle et en cas de manquement, de bien expliquer le manquement.

Tout refus de contrôle est considéré comme un manquement grave qui entraîne aussitôt la suspension de l'habilitation de l'opérateur.

3. EXEMPLE IGP PRUNEAU D'AGEN



Exemple de rapport de contrôle



IGP PRUNEAU	PRU2-IG0296/P301-1	
Contrôle d'un pruniculteur (Arboriculteur - Sécheur)	10/04/2012	Page 1/1

Date 29/06/2016 Matin Après-midi Journée Heure début : 10h00 Heure fin : 10h33

Opérateur / Contrôlé		3526	<u>N° Fiche</u> 01255533
et N° SIRET	[REDACTED]		<u>Visite :</u> Normale <input checked="" type="checkbox"/>
Contrôleur	FEDOU CEDRIC		Supplémentaire <input type="checkbox"/>
Bénéficiaire / Licencié	Syndicat de Défense de l'IGP Pruneaux d'Agen		N° certificat
Responsable rencontré	bigot jean pierre		IG/02/96

Nom de la structure du producteur (OP) : MONBAHUS Producteur-Secheur

Si séchage à l'extérieur, nom du sécheur : monbahus Producteur séchant à l'extérieur


< 5 Tonnes 5 à 50 Tonnes > 50 Tonnes

Observations	NCT	CF	NCF
DOCUMENTATION GENERALE			
101 Convention d'engagement	12/04/2000		X
102 Rapport de Qualification	12/04/2000		X
103 Détention du guide de protection du prunier d'Ente	vu guide phytosanitaire		X
104 Site en Zone géographique IGP	moulinet		X
ACTIVITE DE PRODUCTION VERGER			
201 Inventaire verger à jour	1, 8290ha		X
202 Déclaration de plantations et/ou d'arrachage	derniere plantation en 2008		X
203 Plantations de variétés admises	707		X
204 Vérification factures/étiquettes certification de plants	dernière plantation en 2008	X	
205 Réalisation de la taille	pas de taille en 2016		X
206 Formation à la taille/détention de méthodes de taille	experience		X
207 Respect de la date de début de récolte	21/08/2015		X
208 Mesures de la maturité des fruits	21brix		X
209 Enregistrement résultats des mesures de maturité	bonne tenu du cahier de culture 2015		X
210 Respect des exigences relatives à la protection phytosanitaire	pas de traitements realises en 2016 au 29/06/2016		X
212 Enregistrement des rubriques du cahier cultural	bonne tenue du cahier cultural		X
213 Identification des lots non certifiables (1)	pas de lots non certifiables	X	

3. EXEMPLE IGP PRUNEAU D'AGEN

Exemple de fiche de constat de manquement



	Certification SIQO CCP	Référence : SQ/P044/1-2	
	FICHE DE NON-CONFORMITE / DE MANQUEMENT	01/01/2012	Page 1/1

IDENTIFICATION DU CONTRÔLE			
Raison sociale :		N° contrôle (4D) :	N° NCF :
		0125 5533	0147125
		Date du contrôle :	29/06/2016
Type d'Opérateur :	ARBO	Référence du ou des cahier(s) des charges :	I0296

IDENTIFICATION et DESCRIPTION DE LA NON-CONFORMITE/ DU MANQUEMENT	
Point de contrôle :	Référence de l'exigence du cahier des charges ou du plan de contrôle :
C7	Taille Annuelle du verger

Détails de la non-conformité / du manquement

Verger non taillé en 2016

Gravité	CCP-SIQO	AB	Si lot de produit NCF : identification et quantité	
	Mineure	Non Altérant		1,8290 : Totalité du verger de MR Bigot
	<u>Majeure</u>	Altérant		
	Grave	###		
Nom et Signature de l'Auditeur :			Nom et Signature de l'Audité :	
C. Féolou 			B. Boty-Roux 	

3. EXEMPLE IGP PRUNEAU D'AGEN

Suites données au contrôle : **QUALISUD** applique les mesures prévues dans le plan de contrôle.

Dans l'exemple cité précédemment, la décision a été de demander formellement au producteur de tailler ses pruniers d'une part, et de l'informer qu'un contrôle en sus sera réalisé chez lui, à ses frais, pour vérifier la réalisation de la taille. Il est informé également, que tout constat à nouveau du manquement conduirait au retrait de son habilitation dans l'IG.

En 2015, **QUALISUD** a réalisé 289 inspections de producteurs et 62 analyses de produits : 31 de ces contrôles ont permis de constater des manquements qui ont eu pour conséquence :

- 10 décisions de suspension d'habilitation,
- 7 décisions de déclassement de produit hors IGP,
- 6 décisions de contrôles supplémentaires,
- 8 avertissements avec demande de correction.

4. PROBLEMES RENCONTRES

La protection d'un IG revient à réserver son utilisation aux seuls producteurs qui respectent le cahier des charges : ce respect du cahier des charges doit être garanti.

Le contrôle a pour objectif d'attester le respect du cahier des charges par les producteurs. Tout facteur rendant impossible le contrôle ne permet plus de garantir le respect des règles de l'IG.

Quelques facteurs rendant difficile le contrôle :

- Contenu du cahier des charges non réalisable par les producteurs,

Exemple variété exigée non disponible sur le marché.

Le contrôle et les suites données (tolérances), ne peuvent pallier à un cahier des charges non adapté au risque de décrédibiliser l'ensemble.

4. PROBLEMES RENCONTRES

- **Producteurs insuffisamment informés et/ou insuffisamment préparés : l'habilitation des producteurs n'est pas possible.**

- **Cahier des charges incontrôlable :**
 - ✓ Terminologie imprécise. Exemple « Alimentation provenant préférentiellement de l'aire de production »
 - ✓ Compliqué à prouver : traçabilité des produits chez certains petits producteurs,

- **Méconnaissance ou non prise en compte du risque de non respect du cahier des charges : les contrôles ne seront pas pertinents.**

- **Coût du contrôle trop important :**
 - ✓ trop de producteurs à contrôler pour peu de produit,
 - ✓ méthode de contrôle couteuse,

4. PROBLEMES RENCONTRES

- **Environnement ne permettant pas à l'organisme de contrôle d'œuvrer en toute impartialité et qui a pour conséquence soit un contrôle partial, soit des décisions partiales suite aux contrôles :**
 - ✓ **Producteurs n'acceptant pas le contrôle mettant en difficulté l'agent de contrôle,**
 - ✓ **Chantage économique en cas de décision défavorable,**
 - ✓ **...**

La faisabilité du contrôle, faisabilité technique, faisabilité économique, environnement, doit être vérifiée dès le début des travaux sur le cahier des charges afin d'éviter tout échec par la suite. Une analyse de risque doit être réalisée pour rendre le contrôle pertinent.

Devant le nombre important de demande de protection d'IG, la France a su, au cours du temps, mettre en place un système efficace de contrôle, adapté à plusieurs types de situation, et dans le respect des standards internationaux.

Les organismes de contrôle jouent un rôle important : l'Etat doit leur permettre, et s'assurer, qu'ils œuvrent en toute impartialité.

Le contrôle doit rester au service des produits sous IG, et non pas le contraire : la faisabilité du contrôle, faisabilité technique, faisabilité économique, faisabilité en lien avec l'environnement sociétal, doit être vérifiée dès les début des travaux sur le cahier des charges afin d'éviter tout échec par la suite.